

Bureau de la réglementation et des libertés
publiques

Service des élections

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Douai**

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
Préfet de la région Hauts-de-France,
Préfet du Nord,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant M. Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du président de la République du 8 juin 2023 nommant M. Pierre AZZOPARDI, sous-préfet
de Douai ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à M. Pierre AZZOPARDI, sous-
préfet de Douai ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2024 portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Douai ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement de Douai, les
membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de
trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant la nécessité de modifier la commission de contrôle des communes de Brunémont,
Goelzin, Montigny-en-Ostrevent, Raimbeaucourt, Saméon et Waziers ;

Sur proposition du sous-préfet de l'arrondissement de Douai ;

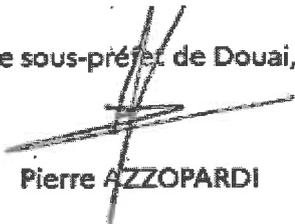
ARRÊTE

Article 1er : Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2024 susvisé sont modifiées
conformément au tableau annexé ci-après. Les autres dispositions de l'arrêté précité restent
inchangées.

Article 2 : Le sous-préfet de Douai et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Douai, le 4 mai 2024

Le sous-préfet de Douai,



Pierre AZZOPARDI

ANNEXE - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Douai

Communes de moins de 1 000 habitants

ou communes de 1 000 habitants et plus pour lesquelles les commissions sont composées selon les règles prévues au VII de l'article 19 du code électoral

Communes	Conseiller(ère) municipal(e)	Délégué(e) de l'administration	Délégué(e) du tribunal judiciaire
BRUNEMONT	M. Jonathan LOGEON	Mme Stéphanie PAMART	Mme Catherine DUPONT
RAIMBEAUCOURT	Mme Stéphanie LEMAIRE Suppléant : M. Michel COURTECUISSE	M. Claude DEFLANDRE	Mme Myriam COSSART

Communes de 1 000 habitants et plus

Communes	Conseillers(ères) municipaux(ales) appartenant à la liste majoritaire	Conseillers(ères) municipaux(ales) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Conseillers(ères) municipaux(ales) appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
GOEULZIN	M. Guy SOREL Mme Aurore BONTEMPS M. Marc FRANCOIS	Mme Monique LECQ M. Luigi SECCI	
MONTIGNY-EN-OSTREVENT	Mme Murielle LECLERCQ-CASTELLI Mme Annick ESTIN-BROUWERS M. Jean-Marc SOETAERT	M. Stanislas SZPERKA M. Elio MARCHESI	
SAMEON	Mme Christiane ROUSSELLE M. Jean-Michel DELMOTTE Mme Christine RONCHIN	Mme Brigitte HERBOMMEZ M. Pascal DEREMEZ	
WAZIERS	Mme Mireille DEHEN Mme Evelyne URBANIAK Mme Nicole DUCATILLON Suppléants : M. Jamel KAHALLERAS Mme Edwige CAPRON Mme Cindy DOISY	M. Richard VEREZ Suppléant : Mme Françoise MAZURE	M. Gilles BETTINI Suppléant : Mme Maggy KERRAR

